



2nd degré

AG Issy les Moulineaux

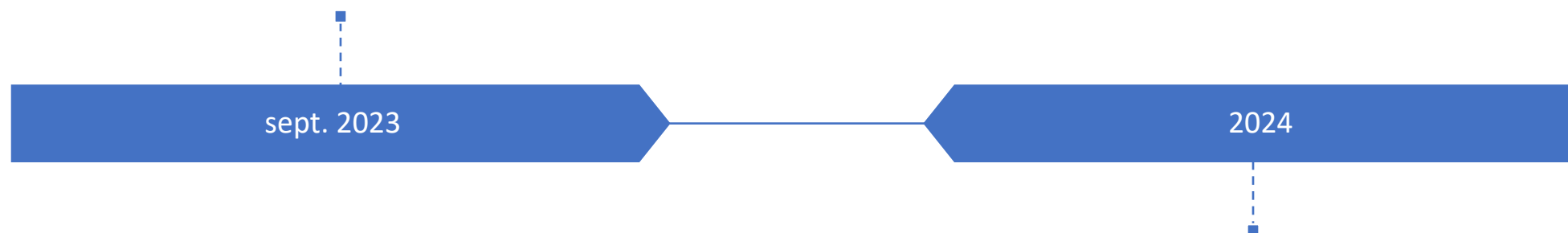
5 et 6 Avril 2023

Constat de l'obligation collective d'une meilleure réussite des collégiens

- Suppression d'1h de technologie en 6^{ème}
- Devoirs faits généralisés mais au-delà des 26h élèves
- Approfondissement et soutien en français et mathématique 1h pour tous les élèves assurée par:
 - Les professeurs des écoles
 - Les professeurs de technologie
 - Les professeurs ayant souscrit au pacte (non stabilisé à ce jour)
- Renforcement du programme de technologie en cycle 4 (codage) avec formation lourde diplômante en partie sur temps scolaire. Objectif choisir NSI en EDS au lycée.

Calendrier

Programme soumis au CSP le 16 mars, le Spelc a voté contre la suppression de l'heure de technologie lors du dernier CSE pour mise en œuvre septembre 2023



Cycle 4 les textes seront publiés avant l'été pour mise en application rentrée 2024

Enseignement mathématique en lycée

1h30 supplémentaire pour
tous sauf pour ceux qui
prendront EDS mathématique

Rappel EDS = 4h



Merci de votre attention

Revalorisation à travers:



LE SOCLE



LE PACTE

Revalorisation
salariale

Objectif: revaloriser
le salaire des maitres
de 10% via le Socle
et le Pacte

300 Millions pour
2024 et 1,9 Milliard
en année pleine
2024

Le Socle c'est pour tous
(comprend les 3,5% du point
d'indice)

Le Pacte en fonction des
besoins et de la distribution de
l'enveloppe (remplacement et
autres missions)

Calendrier

1^{ère} réunion le 27 janvier

2^{ème} réunion 17 Février

3^{ème} et dernière(?) réunion le 10 Mars

Tout devait être bouclé pour mi-mars mais plutôt fin mars début avril

À ce jour les OS du public n'ont pas encore été reçues par le MEN

Demande des OS du privé d'être reçu en même temps que le public

Calendrier

Document de travail

Enjeu : donner le plus de temps possible aux académies, départements, circonscriptions / chefs d'établissement pour préparer la rentrée, identifier les besoins, les personnels volontaires.

- ✓ Notification des enveloppes académiques
- ✓ Echanges avec les recteurs et SGA pour partager les enjeux en académie :
 - Modalités d'identification des besoins par les écoles, collèges et lycée
 - Modalités de répartition des enveloppes Pacte auprès de chaque école, collège et lycée
 - Modalités d'identification des enseignants volontaires

Fin juin, échanges académies / DAF pour identifier les éventuelles situations de sur-dotation / sous-dotation au vu du nombre d'enseignants souhaitant adhérer au pacte.



Courant mars, la DAF (P139) prépare la répartition des enveloppes « Pacte » entre académies, selon :

- ✓ Une logique de besoin « objectivable » : le besoin des académies en termes de couverture du RCD, devoirs faits, intervention des PE en 6^e
- ✓ Une logique forfaitaire sur la partie « souple » du Pacte, en articulation avec les moyens délégués en IMP, à partir des remontées des concertations locales CNR

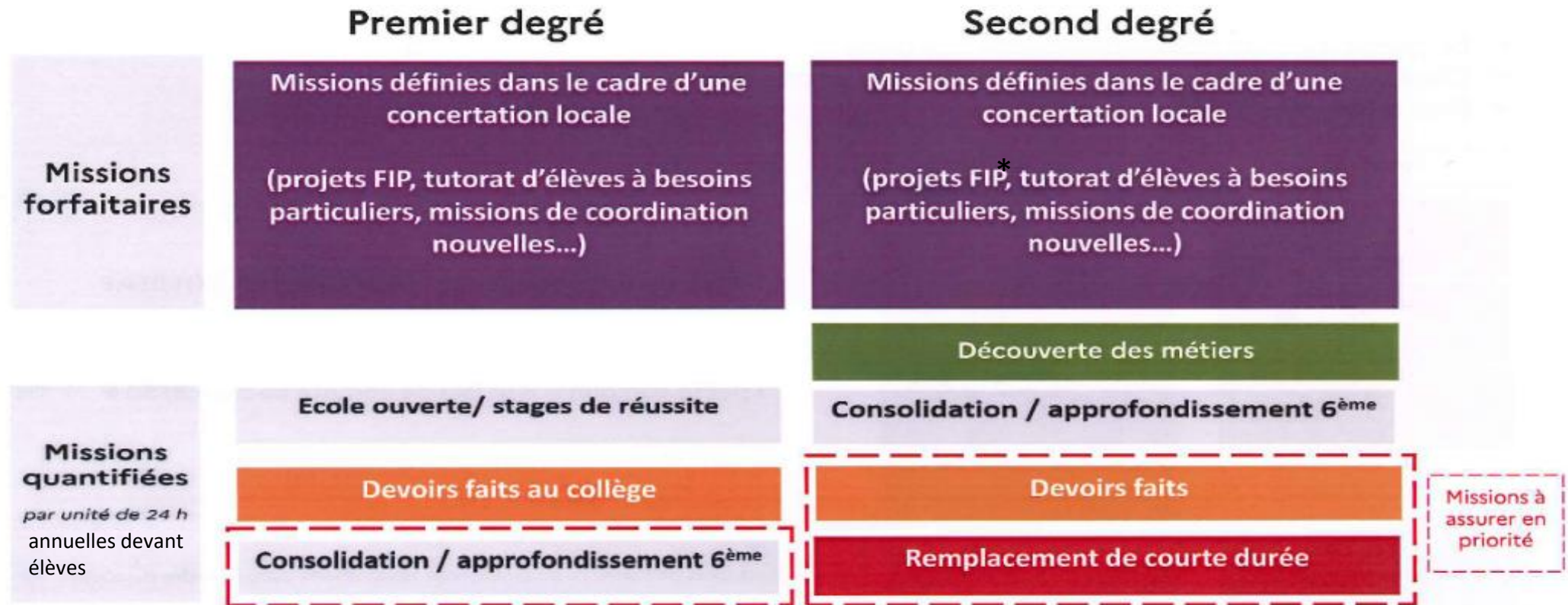
- ✓ Répartition des enveloppes Pacte auprès de chaque école, collège et lycée
- ✓ Identification des missions et du nombre de pactes nécessaires par les écoles, collèges et lycées

Socle (propositions à l'étude sans calendrier à venir)

- Revalorisation ISOE et ISAE (revalorisation prime des documentalistes dans même proportion) 2000€ bruts annuels
- Augmentation des taux de passage HC à 23%
- Maintien prime attractivité aux stagiaires quelle que soit la quotité
- Maintien prime attractivité pour 6 premiers échelons puis moindre augmentation échelons suivants
- Classe Exceptionnelle, idées évoquées :
 - Linéariser les promotions et donc fin de la limitation d'accès à l'échelon spécial
 - Vivier 1 et 2 conserver le 70%-30% jusqu'en 2024 puis suppression? Abaissement durée fonction éligibles à 5 ans
- Amélioration de la rémunération des DA , alignée sur les contractuels du public
- Amélioration du reclassement des lauréats concours, amélioration de la reprise des services et suppression de la clause de non interruption des services.

Pacte enseignant : base du volontariat en sus des IMP et HSE existantes

Exemples de missions intégrées dans le pacte à la RS 2023



*FIP: fonds d'innovations pédagogiques

Vecteur règlementaire : Création de parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE

- ✓ Le pacte est une **combinaison de missions**
- ✓ Chaque mission se mesure en **unités de compte pacte**
- ✓ Une unité de compte pacte correspond à une **part fonctionnelle (PF)** de l'ISOE/ISAE

1 ^{er} degré	2 nd degré
Part fonctionnelle 3 pacte = 1250 €	Part fonctionnelle 3 pacte = 1250 €
Part fonctionnelle 2 pacte = 1250 €	Part fonctionnelle 2 pacte = 1250 €
Part fonctionnelle 1 pacte = 1250 €	Part fonctionnelle 1 pacte = 1250 €
	Part modulable (PP/PRE)
Part fixe ISAE	Part fixe ISOE

1 unité de compte = 24 h = 1250 € = une PF ISOE/ISAE

1 pacte complet = 3 unités de compte pacte = 3750 €

Possibilité de ½ pacte, et jusqu'à 4 unités soit 5000€

Les parts fixes de l'ISAE et de l'ISOE sont revalorisées dans le cadre du socle

Unité pacte

P. écoles

P. certifié

Situation actuelle

Rémunération à l'heure

1 HSE

Moyenne par corps

28,19 €/ h

43,38 €/ h

Rémunération forfaitaire

1 IMP

Taux

312,50 €

625 €

1 250 €

2 500 €

3 750 €

1 250 €

2 500 €

06/03/2023

1,3 % des enseignants du 2nd degré émergent au dernier taux

Soit 52 €/ h

Fonctionnement du pacte

Rémunération par unité de compte pacte

1 unité pacte

1 unité pacte

1 unité pacte

Un pacte = 3 unités pacte = 3 750 €

1 unité pacte

Equivalent
24 heures1 250 €
1 h = 52,08 €

+23,89 €/ h

+8,7 €/ h

1 unité pacte

1 unité pacte

1/2
unité
pacte1/2
unité
pacte

1250 €

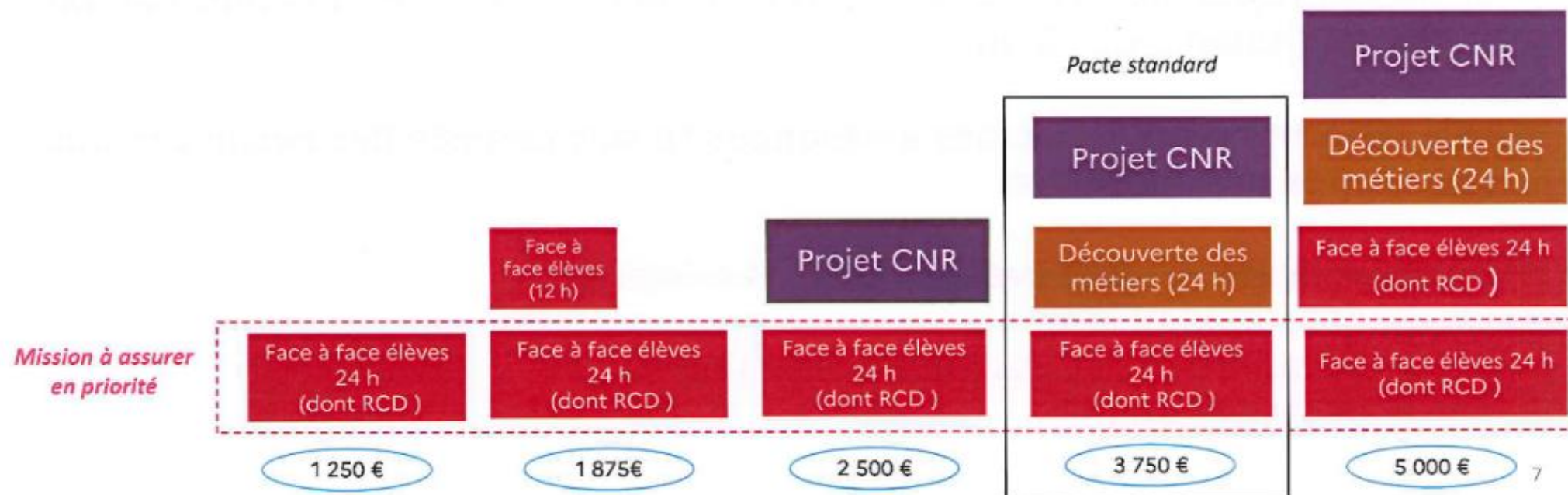
1250 €

625 €

625 €

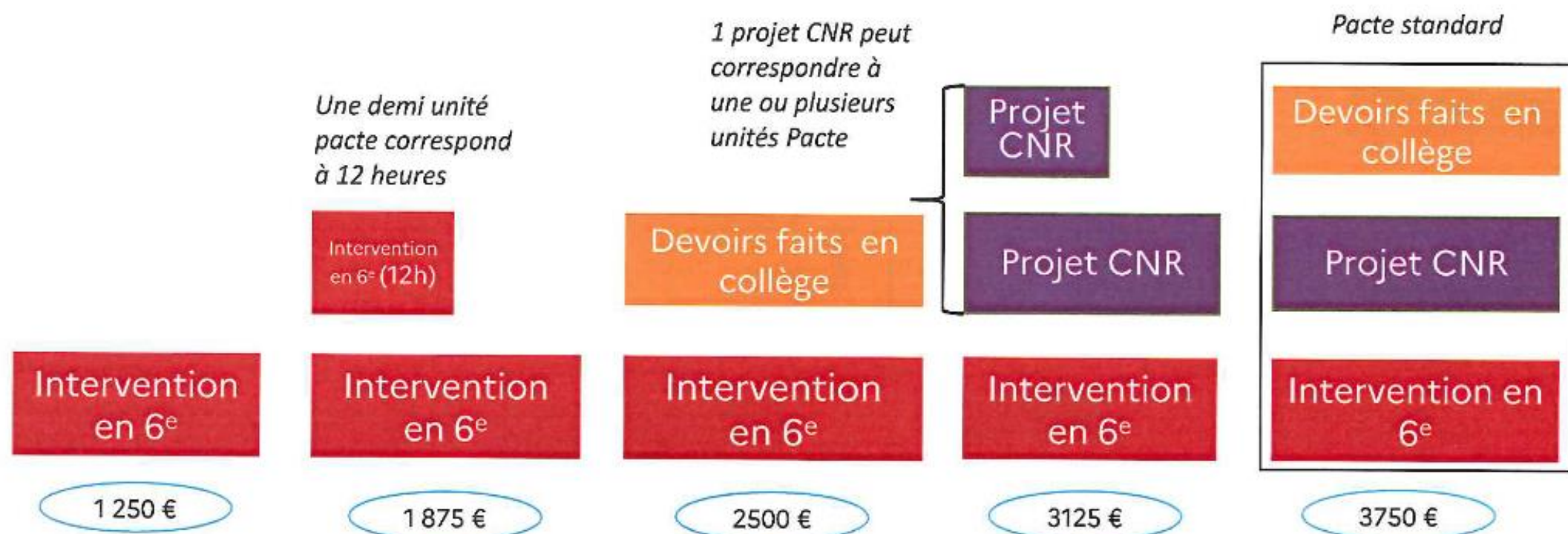
5

Cas types 2nd degré

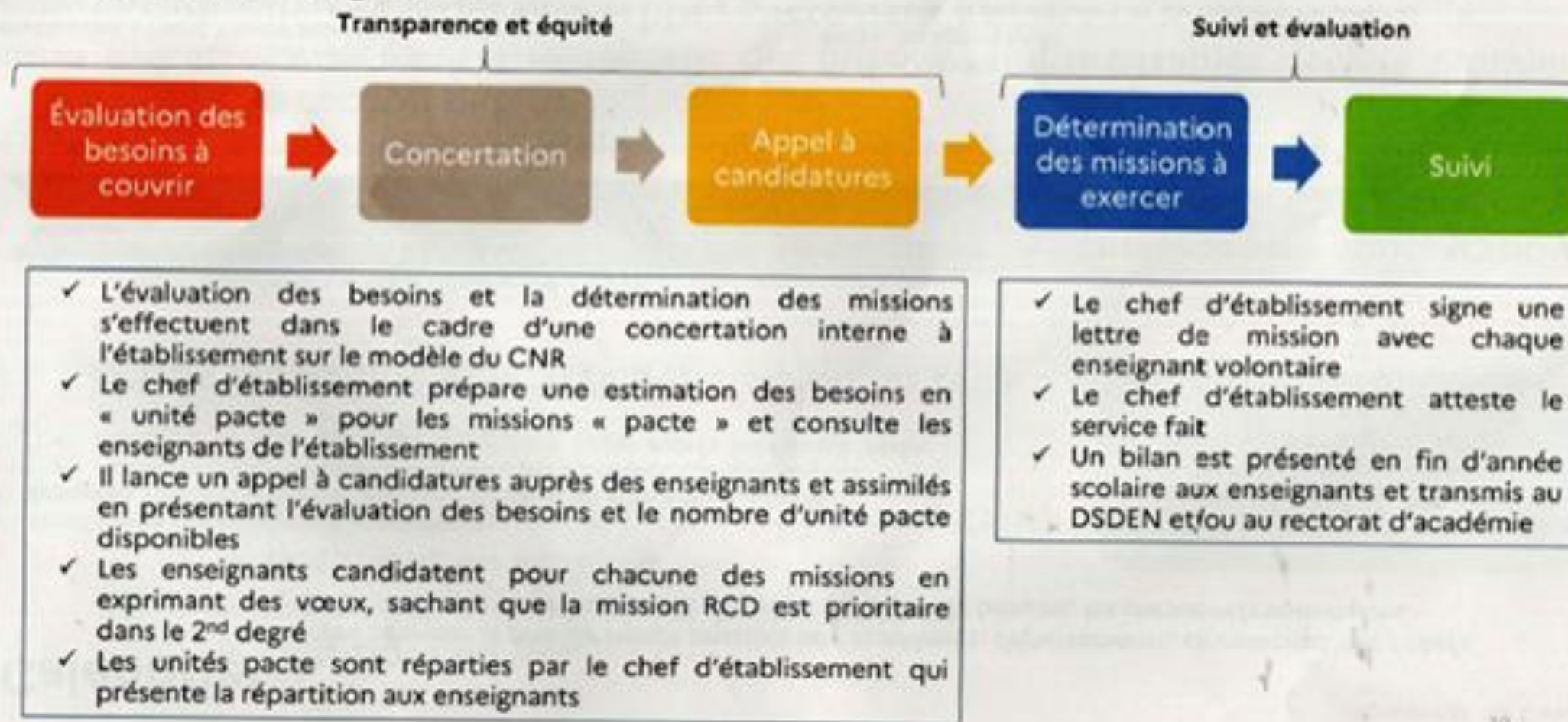


Cas types 1^{er} degré

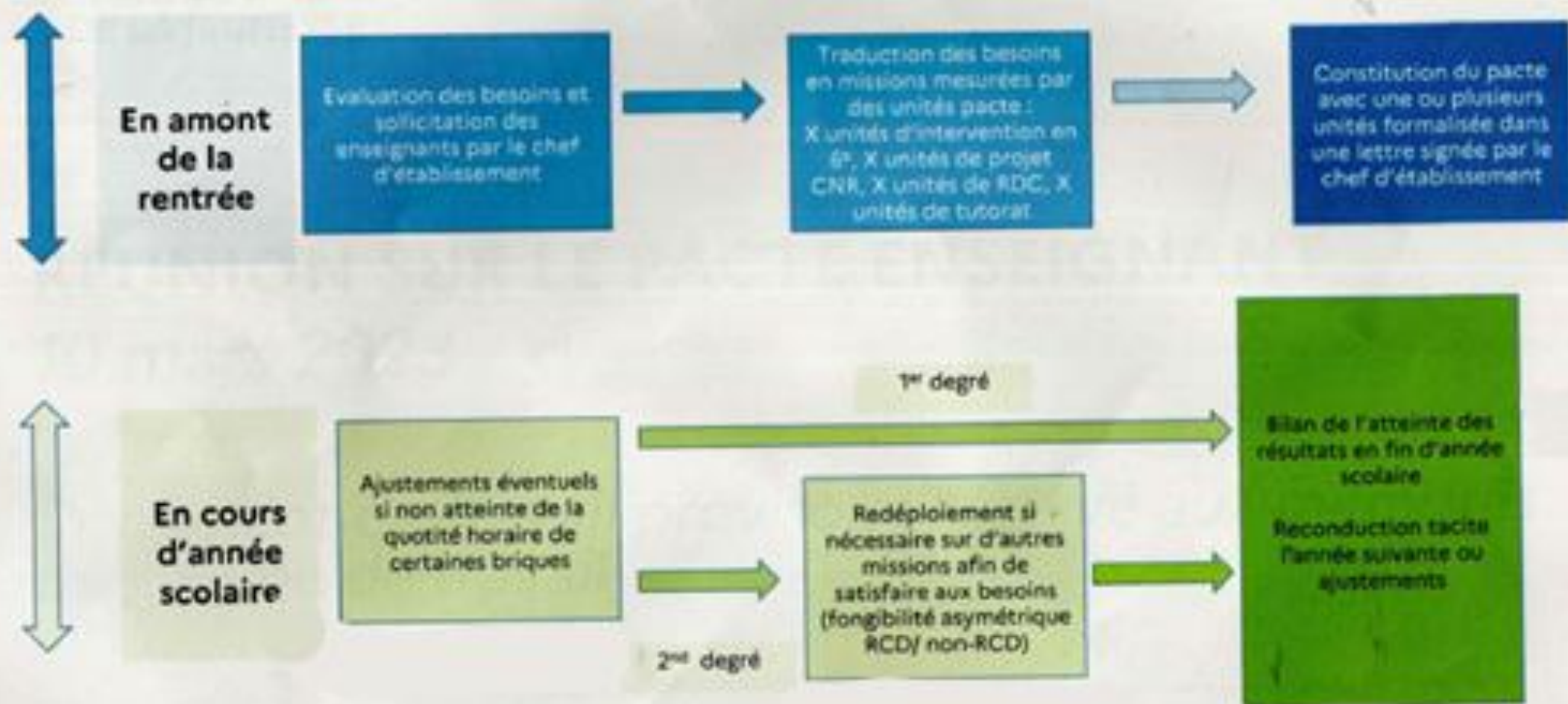
Conseil national de la
Refondation = CNR



Fonctionnement du pacte pour un établissement privé sous contrat (1^{er} et 2nd degré) - 1



Fonctionnement du pacte pour un établissement privé sous contrat (1^{er} et 2nd degré) - 2



Mécanisme de répartition : les objectifs

- ✓ Une répartition des enveloppes Pacte permettant :
 - d'assurer la prise en charge des **missions indispensables** dans le premier et le second degrés
 - de donner aux écoles, collèges et lycées les marges de manœuvre nécessaires pour déployer les **missions répondant à leurs enjeux** et à leurs projets, définies dans le cadre de leurs démarches de concertation locale (notamment CNR)
- ✓ Une **répartition équitable** des enveloppes tenant compte des besoins et des spécificités des académies
- ✓ Une **bonne articulation** avec les moyens existants :
 - dotations en emplois
 - dotations en heures supplémentaires
 - dotations en IMP